

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2014

Le huit avril deux mille quatorze, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guy FONTANIE, Maire.

Etaient présents :

MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, DUVAL Gérard, Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence, adjoints,

MM. DUPUIS Arnaud, FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, REVOL Philippe, ROSE Marc, Mmes BELLANGER Nadine, CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, FREVAL MARRO Corinne, HAUGUEL Stéphanie, LAVILLE REVET Géraldine, LEBER Sophie, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline, conseillers municipaux.

Etai(en)t excusé(s) absent(s) et ont donné pouvoir :

M. CARLIERE Frédéric pouvoir à Mme BACHELEY Françoise.

Absent(s) :

soit 22 membres présents - 23 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : Mme Bellanger Nadine

Deux auditeurs assistaient aux débats.

Date d'affichage du présent procès-verbal : 20 juin 2014

Sauf indication contraire, les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.
Il est adopté à l'unanimité.

Puis, les questions de l'ordre du jour sont reprises point par point.

Les conseillers acceptent la modification de l'ordre du jour.
Sont ajoutées les délibérations 10 et 11.

Question n° 1 : Comptes rendus techniques et financiers des services de l'Eau et de l'Assainissement

*M. LEDOUX, Chef d'Agence Caux Littoral de FECAMP, M. LHOMMEL, responsable des réseaux Eau Potable et Assainissement du secteur des Hautes Falaises font un bref condensé des rapports établis, énumérant ainsi les principaux indicateurs techniques et financiers, les interventions majeures de l'année 2013, mettant en exergue la qualité de l'eau apportée aux usagers et la qualité des rejets de la station d'épuration.
Toutes les analyses réalisées en 2013 ont conclu à un respect des normes en vigueur.*

Ceux-ci insistent sur la nécessité de travaux à la station de pompage de Bec de Mortagne et sur la mise en conformité des raccordements eaux pluviales et eaux usées de la place Célestin Bellet..

Le taux de rendement des services se trouvera optimisé par un renouvellement du patrimoine canalisations et des compteurs d'eau.

Le conseil municipal approuve les comptes rendus techniques et financiers 2013 des services de l'Eau et de l'Assainissement du délégataire « Eaux de Normandie ».

Question n° 2 : Transfert de certains pouvoirs de police.

Monsieur le Maire rappelle la loi du 16 décembre 2010 portant application de la réforme des collectivités territoriales. Celle-ci y intègre le transfert de compétence aux Communautés de Communes de certains pouvoirs de police administrative spéciale. Sont concernés les domaines relatifs à la circulation et au stationnement.

Le conseil municipal s'oppose ce transfert.

Question n° 3 : Mise en place d'un système de télé-relève des compteurs gaz.

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention avec GRDF. Le projet a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation qui se fera sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La Ville accepte d'héberger les équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télé-relève sur les bâtiments communaux.

L'impact sur la facture du client sera de 0.3 %.

Ce système sera généralisé à l'ensemble de la France en 2020. GRDF propose à notre commune ce partenariat dès maintenant. Les travaux interviendraient alors au deuxième semestre 2017.

Différents points sont soulevés par plusieurs conseillers :

- la mise à disposition d'un de nos bâtiments se fait-elle avec versement d'une participation de GRDF – c'est le cas pour les installations d'Orange et de SFR,
- l'impact sur la facture du consommateur sera-t-elle de même importance en 2020.

Considérant ces interrogations, le conseil municipal décide de surseoir à cette question.

Question n° 4 : Autorisation de poursuites accordée à Mme le Receveur Municipal pour le recouvrement des produits communaux

Le conseil municipal autorise le receveur municipal à entamer toutes procédures de poursuites, afin de permettre le recouvrement des titres de recette émis par la commune. Cette autorisation est validée pour l'ensemble des budgets gérés par la Collectivité.

Question n° 5 : Avenant de transfert SECC - VIRIA

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert des actions entreprises par la société SECC à l'entreprise VIRIA tant pour le marché de travaux de la salle culturelle (lot 13 – plomberie chauffage) que le contrat de maintenance des installations thermiques de la commune.

Question n° 6 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe ses collègues de l'obtention du concours d'éducateur des activités physiques et sportives par M. Vincent Garcia.

Il propose la création du poste statutaire en adéquation du concours obtenu, Il rappelle qu'aujourd'hui M. Garcia occupe un poste d'adjoint d'animation 1° classe.

Le conseil municipal approuve la création du poste d'éducateur des activités physiques et sportives.

La délibération du régime indemnitaire est ajustée en conséquence, le poste d'animateur entrant dans la filière animation et le poste d'éducateur des APS dans la filière sportive.

Question n° 7 : Règlement intérieur du personnel communal

Monsieur le Maire informe ses collègues qu'il n'existe à ce jour aucun règlement intérieur pour le personnel communal.

Il propose d'en mettre un en place. Il sollicite l'avis de ses collègues par rapport au projet qui leur a été distribué.

Les élus présents valident le projet proposé. Ce projet sera adressé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-Maritime pour avis.

M. Joutel souhaite savoir si M. Rondeau peut être occupé à d'autres tâches que celle qui consiste à ramasser les papiers de la place avec une pince.

M. Moizan lui répond qu'il s'y emploie, il ajoute que les relations avec cet agent sont tendues depuis plusieurs années, elles ne sont pas améliorées ces derniers mois.

Le recours à l'arrêt de travail devient de plus en plus systématique lorsqu'il y a altercation ou désaccord. Le statut de la fonction publique prévoit des sanctions en cas de refus de travail, la suspension de trois mois l'an passé en l'attente de l'examen du dossier disciplinaire par le centre de gestion n'a pas été bien comprise de ses collègues de l'équipe technique, ceux-ci réalisant son travail.

Le licenciement ne peut être obtenu qu'en cas de faute très grave.

Pour l'instant, M. Rondeau fait partie du personnel de la mairie et il faut faire avec.

Questions 8 et 9 : Réforme du rythme scolaire – Tarification des services de restauration et de garderie péri scolaire.

Monsieur le Maire propose la discussion sur ce projet en dernier point du conseil.

Question n° 10 : Mission géotechnique complémentaire – travaux de construction de la salle culturelle

Monsieur le Maire fait savoir à ses collègues que l'ancien atelier Ducastel a été entièrement démoli tel que la convention signée avec l'Etablissement Public Foncier de Seine-Maritime l'avait prévu. Puis il cède la parole à M. Duval.

Celui-ci rappelle que le projet de construction de la salle a été préparé avec une étude géotechnique réalisée avant la démolition du bâtiment Ducastel.

Il propose de vérifier que le projet préparé peut être envisagé compte tenu de la qualité du sol (nature, configuration) telle qu'elle est aujourd'hui après la déconstruction.

La mission consisterait à contrôler les fonds de fouilles des fondations avant bétonnage de la salle culturelle.

Cet examen permettrait d'adapter la profondeur de leurs niveaux d'assise suite aux purges réalisées lors de la démolition de l'ancien atelier Ducastel. (purges plus profondes que prévues au droit de l'assise de la future salle, présence de déshuileurs non connue de nos services)

Cette mission peut être confiée au bureau d'études qui a réalisé la première étude géotechnique lors de l'élaboration de l'avant-projet.

Le conseil municipal confie par 18 voix cette mission de supervision géotechnique au bureau d'études TECHNOSOL NORMANDIE pour un montant de 3 750 € HT.

(MM. Malo, Joutel, Lelaumier, Mmes Leber et Marro s'abstiennent sur ce point).

M. Duval ajoute qu'afin de se mettre à l'abri de mouvements de terrain, il conviendra de réfléchir à la réalisation d'une dalle autoportée. L'avis des architectes, contrôleurs techniques sont attendus sur ce point.

Question n° 11 : Acquisition d'un véhicule électrique – Demande de subvention à la Région

Monsieur le Maire propose à ses collègues l'acquisition d'un véhicule électrique pour les services techniques.

Cet achat entrant dans une démarche environnementale ouvrant la possibilité de subvention, permettra des déplacements plus aisés de notre technicien, qui pour l'instant mobilise un des camions, gênant ainsi l'organisation du travail des différentes équipes.

Les caractéristiques du véhicule sont les suivantes :

- Fourgon NISSAN 4 portes électrique Flex Visia
- Puissance fiscale : 12 CV
- Location batterie : 80 € par mois
- Prix HT : 20 610.00 €
- TVA 20 % : 4 122.00 €
- Remise commerciale : 2 904.00 € (sur prix HT et TVA)
- Taxe - carte grise : 250.50 €

Le bonus écologique de l'Etat est de 6 183.00 €

La Région peut apporter une aide de 5 000 €.

La charge financière pour la commune sera de 7 257.50 € après déduction des différentes aides et reversement du FCTVA.

Les élus acceptent le principe d'achat d'un véhicule électrique, sollicitent l'octroi d'une aide de la Région.

M. Fontanié ajoute que l'acquisition de ce type de véhicule est conditionné à l'obtention de l'aide financière.

Monsieur Arnaud Dupuis quitte la séance pour raisons personnelles.

Les questions abordées à partir de cet instant seront soumises à l'approbation de 22 conseillers.

Question n° 8 : Réforme du rythme scolaire

Monsieur le Maire cède la parole à Mme Bacheley.

Mme Laville enseignante à l'école élémentaire se retire du débat et de son délibéré.

Mme Bacheley relate le travail fait par la commission aux affaires scolaires, elle présente deux tableaux.

Le premier projet reprend des horaires scolaires comme suit :

- Horaires scolaires de 8 h 45 à 11 h 30 - 13 h 30 à 16 h.
Pause méridienne de deux heures avec activités péri-scolaires ouverts aux enfants déjeunant à la cantine,
Garderie de 7 h 30 à 8 h 45 et de 16 h à 18 h 30.

Le deuxième projet reprend des horaires scolaires comme suit :

- Horaires scolaires de 8 h 30 à 11 h 30 - 13 h à 15 h 15
Pause méridienne d'une heure trente sans activités
Activités péri-scolaires de 15 h 15 à 16 h 30 le mardi et le jeudi,
Garderie ludique avec ateliers de 15 h 15 à 16 h 30 le lundi et le vendredi.
Garderie de 16 h 30 à 18 h 30.

Matinée supplémentaire le mercredi dans les deux cas.

Madame Bacheley rappelle que la demi-journée supplémentaire a déjà fait l'objet de longues discussions, les équipes enseignantes de l'école maternelle et de l'école élémentaire n'étant pas de concert sur ce point.

Les élus n'ont pris leur décision qu'après examen de questionnaires sollicités auprès des parents.

Le mercredi a été retenu, bien que l'idée première des élus ait été d'organiser la classe le samedi matin répondant ainsi à la demande de l'équipe enseignante des maternelles.

Elle présente à ses collègues les différents points de réflexion de la commission.

- *Le temps de séjour d'un enfant dans les locaux scolaires, certains arrivant le matin à 7 h 30, partant à 18 h 30, tout en déjeunant à la cantine avec une pause méridienne d'une heure trente où aucune activité autre que le jeu dans la cour de l'école leur est proposé.*

- *Certaines difficultés à gérer les enfants le midi dans la cour de l'école.*

- *Le nombre de professionnels à embaucher :*

Deux cent quatre-vingt douze enfants sont inscrits à l'école. Organiser des ateliers pour l'ensemble des élèves génère un recrutement de 18 encadrants.

Qui va venir travailler une à deux heures par jour, quatre jours par semaine sur toute l'année scolaire ? Comment trouver autant de personnes disponibles, qualifiées pour une rémunération peu importante, puisque peu d'heures par jour.

- *Les locaux :*

Dix-huit groupes à occuper dans des activités différentes.

- *Le coût de la mise en place d'ateliers :*

Le recours à 18 encadrants est estimé à un coût minimum de 60 000 €.

Les finances de la commune sont-elles aptes à supporter une charge aussi importante pour une réforme imposée par l'Etat. La dotation de compensation n'est annoncée que pour l'année scolaire 2014/2015 pour un montant de 26 000 €.

-

- Le questionnaire rempli par les parents au printemps dernier, document riche d'enseignements sur leurs habitudes de vie.

Tous ces points ont conduit la commission à préparer un projet avec une pause méridienne de deux heures le midi, où des activités seront proposées aux enfants. Ce qui a l'avantage de canaliser leur énergie avant la reprise des cours, de toucher un nombre d'enfants conséquent, de maintenir une sortie de classe à 16 heures.

(On a enregistré en mairie des demandes de parents sollicitant le maintien des mêmes horaires, les heures d'entrée et de sortie de classe ayant déjà été modifiés il y a deux ans).

Madame Bacheley ajoute que lors du conseil d'école d'avril, elle avait évoqué le projet de travail sur lequel la commission aux affaires scolaires menait une réflexion.

Ce projet avec deux heures de pause lors du déjeuner n'a pas recueilli l'assentiment du conseil d'école, tant chez les enseignants que les représentants de parents d'élèves.

Mme Bacheley insiste sur le fait qu'il n'a été procédé à aucun vote lors de ce conseil d'école.

Le débat s'ouvre alors aux conseillers.

Les avantages et inconvénients des deux projets sont repris.

Une fin d'école à 15 h 15 est loin de faire l'unanimité. Le risque de se retrouver avec l'ensemble des élèves aux activités est grand. Unanimement, les conseillers s'accordent à penser qu'un coût de 60 000 € à supporter par notre budget est pharaonique.

Le rejet du projet 1 par les enseignants soulève des interrogations.

Ce projet d'ailleurs présente l'inconvénient de n'ouvrir les activités qu'aux enfants fréquentant la cantine. Le recrutement d'un animateur supplémentaire peut être vu afin d'accueillir par roulement des élèves ne déjeunant pas sur place.

La difficulté de mettre en place des activités qui plairont à tous les enfants est également soulevée.

Certains élus souhaitent un travail de réflexion avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves, espérant que chacun prenne en compte la complexité de la mise en place et les moyens logistiques et financiers dont dispose la commune de Goderville.

Après un long échange,

Monsieur le Maire demande de passer au vote.

Par 13 voix, le projet reprenant les horaires suivants :

- Horaires scolaires de 8 h 45 à 11 h 30 - 13 h 30 à 16 h.
Pause méridienne de deux heures avec activités péri-scolaires ouverts aux enfants déjeunant à la cantine,
Garderie de 7 h 30 à 8 h 45 et de 16 h à 18 h 30.

est adopté.

Mme Bacheley précise qu'une réflexion pourra se faire sur l'opportunité à recruter un animateur supplémentaire afin de prendre en charge par roulement un groupe de 18 enfants, ne déjeunant pas au restaurant scolaire sur les deux créneaux d'activités.

M. Fontanié vote pour le projet n° 2.

M. Lelaumier s'abstient.

MM. Malo, Joutel, Fleury, Mmes Bacheley, Chédru, Vanier demandent une réflexion commune avec le conseil d'école.

Question n° 9 : Tarif de la cantine et de la garderie scolaire.

Monsieur le Maire propose une augmentation des tarifs de cantine de 2 %.

Les tarifs fixés aujourd'hui de la façon suivante :

→ pour les enfants de l'école maternelle 2.96 €

→ pour les enfants de l'école élémentaire 3.42 €

→ pour les maîtres et autres adultes 4.90 €

deviendraient les suivants à la prochaine rentrée 2014

→ pour les enfants de l'école maternelle 3.02 €

→ pour les enfants de l'école élémentaire 3.49 €

→ pour les maîtres et autres adultes 5.00 €

Le conseil municipal par 15 voix valide l'augmentation des tarifs.

(MM. Moizan, Joutel, Malo, Géron, Fleury, Mmes Laville, Bellanger votent contre une augmentation).

Pour les tarifs de la garderie péri-scolaire, aucune augmentation n'est validée ;

Les tarifs actuels restent en vigueur :

→ accueil du matin : 2 €

→ accueil du soir : 3 €

→ au-delà 18 H 30, le quart d'heure est facturé 5 €.

Dans le cadre des questions diverses,

M. Yves Lelaumier remercie la municipalité pour l'optimisation de la visibilité des conducteurs des véhicules sortant de leurs propriétés rue Emile Bénard.